



La Semaine de la Mobilité, c'est l'occasion de promouvoir et d'essayer des modes de transport alternatifs, de valoriser les mesures qui existent déjà dans votre entreprise, de les faire connaître davantage ou encore d'inaugurer de nouvelles actions.

Comment participer ?

☛ Avant la Semaine de la mobilité

1. Inscrivez-vous dans la catégorie des représentants des travailleurs en remplissant ce formulaire > <https://forms.office.com/e/dj9kekijbV>

L'inscription doit être déposée **AVANT** le début de la Semaine de la mobilité (16 septembre).

Une fois votre programme d'actions défini, il faut l'encoder sur : [CE FORMULAIRE](#) . Votre programme n'a pas besoin d'être complet, mais nous permettra de vous accompagner ou de venir à votre rencontre en entreprise si c'est possible.

L'inscription de votre programme doit être déposée **AVANT** le 31 août.

2. Le kit de communication (composé d'un banner informatique et d'affiches) est disponible et téléchargeable sur le portail de la mobilité.

3. Dans le cadre de votre participation, vous pourrez bénéficier de différents services proposés par les partenaires de la Semaine de la mobilité, comme le TEC, ProVélo, etc. Si vous êtes inscrit à la Semaine de la Mobilité, vous recevrez les informations sur ces possibilités à l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire d'inscription.

4. Le présent concours commence dès le 16 septembre et se termine le 28 septembre 2025 à 23 h 59. Aucune participation ne sera acceptée après ce délai.

☛ Durant la Semaine de la mobilité et après

Envoyez les photos et une courte description de chaque activité organisée à smob2025@cepag.be (pour la FGTB) ou à mobilite@acv-csc.be (pour la CSC). Pour la FGTB, les inscrits recevront un lien pour un espace partagé – SharePoint -afin de pouvoir partager leurs photos et vidéos.

Nous les diffuserons chaque jour sur nos propres réseaux sociaux et elles seront relayées également par le SPW.

N'hésitez pas à nous relayer vos publications sur vos réseaux sociaux (avec mention du #semob2025).

Par après, le gagnant s'engage à participer aux actions de communication de la Semaine Mobilité de l'année suivante afin que son expérience puisse servir dans le cadre de la promotion de la SMOB suivante et inciter d'autres participants à s'inscrire à la Semaine de la Mobilité.

Quels sont les critères et le jury de sélection ?

Le jury, composé de 4 membres des cellules syndicales de mobilité (2 FGTB et 2 CSC), sélectionnera les gagnants de la Semaine de la Mobilité, catégorie représentants des travailleurs. Votre action sera évaluée selon les critères suivants :

Cotation sur 6 points	Points bonus +1
La qualité des actions	Le caractère pérenne de l'action
L'originalité des actions	L'organisation de l'action en front commun CSC et FGTB
La communication interne et externe autour de ces actions	
Le relais auprès des cellules Mobilité	

Quels prix ?

Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue durant cette Semaine et la valorisation d'une image positive et durable de votre entreprise auprès du grand public, les 3 équipes syndicales qui auront mené les actions les plus originales et les plus abouties pendant la Semaine de la Mobilité remporteront des prix !

Le 1er prix est un vélo électrique d'une valeur de 3.000 €, le deuxième un lot d'une valeur de 2.500 € comprend un check-up vélo en entreprise ainsi que des formations mécaniques de base et "rouler dans le trafic" et le troisième un lot d'une valeur de 2.000 € comprend des titres de transport sur le réseau TEC. Le 2ème et 3ème lot peuvent échanger une partie de leur lot si cela convient aux deux parties.

Des questions ? Contactez-nous !

› Julie Rigo, conseillère à la Cellule mobilité de la FGTB wallonne/CEPAG

› Mehdi Bouacida, conseiller à la Cellule mobilité de la FGTB wallonne/CEPAG

02 506 83 97 – medhi.bouacida@cepag.be

› Véronique Thirifays, conseillère à la Cellule mobilité de la CSC/FEC

0474 37 45 09 – mobilite@acv-csc.be